







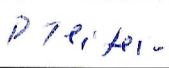
COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 7 décembre 2022

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

**du préavis N° 13/ 2022 relatif à une demande de crédit pour le réaménagement
du local voirie**

		Séances		Emoluments		Signatures
		1.12.22				
Rapporteur :	Jordan Angela	X				
Membres	Brissat Mark	X				
	Joaquim Tiago	X				
	Keller Christoph	X				
	Teixeira Paulo	X				

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis N° 13/2022 s'est réunie en date du 1er décembre 2022 au local de la voirie en présence de Monsieur Julien Cattin, Municipal en charge du dossier. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité, ainsi que pour toutes les explications apportées lors de cette séance.

Au cours de la visite, nous avons effectivement pu constater que les locaux étaient vétustes et ne correspondaient pas aux exigences actuelles. Toutefois, il manquait quelques précisions dans les postes des montants annoncés, soit travaux sanitaires et listes des matériaux nécessaires, ainsi que la réadaptation du point 3.2 étant donné que le déplacement de la nourrice est abandonné.

Nous regrettons, par contre, que la Municipalité n'ait pas pu nous donner plus de précisions concernant une date approximative de déménagement du service de la voirie dans le bâtiment de Sogetri acheté par la commune en 2020 (préavis 60/2020).

La commission a reçu par la suite un complément d'informations de la part de M. Cattin quant aux chiffres annoncés et il nous a été confirmé que ce montant de CHF 22'200.- (TTC) ne serait pas dépassé. Nous informons le Conseil que la majorité de ces travaux sera effectuée par les employés de la voirie. Ces locaux nécessitent bien les travaux de réaménagement proposés, ceci afin que les employés puissent disposer d'une infrastructure adaptée et ce, malgré le fait que ce service soit amené à déménager à une date encore inconnue à ce jour.

CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu** le préavis No 13/2022 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le réaménagement du local voirie
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation
2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 22'200.- (TTC)
3. De financer ces travaux par la trésorerie courante
4. D'amortir la valeur des travaux terminés en une fois

Ont signé :

Jordan Angela

Brissat Mark

Joaquim Tiago

Keller Christoph

Teixeira Paulo

The image shows five handwritten signatures in blue ink, each corresponding to one of the names listed to the left. The signatures are: Jordan Angela (top), Brissat Mark, Joaquim Tiago, Keller Christoph, and Teixeira Paulo (bottom). The signature for Teixeira Paulo includes the text 'P. Teixeira' written below it.